

# FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social vous permet de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire :

- **Transports et sorties scolaires,**
- **Soins de l'enfant** (soins bucco-dentaires, achat de lunettes, d'appareils auditifs, etc.)
- **Frais de demi-pension ou d'internat**
- **Manuels ou fournitures scolaires**



Vous pouvez solliciter le fonds social si vous rencontrez des difficultés financières.

Pour cela déposez un dossier de demande de fonds social disponible à l'Intendance ou auprès de l'Assistante Sociale du lycée.

Une commission spéciale étudiera chaque dossier et rendra un avis.

